

PRISE DE POSITION LAMAL

Prise de position du groupe de travail des associations nationales de psychothérapies sur la réévaluation des prestations remboursées par la LAMal.

A l'heure actuelle, la prévalence des maladies psychiques est de 20 à 30% en Suisse; dépressions, abus de substances et troubles psychiques de la personne âgée sont en augmentation et l'offre psychothérapeutique en Suisse ne permet pas de répondre aux besoins actuels de la population. Sachant qu'en l'absence de traitement, les maladies psychiques évoluent fréquemment vers des invalidités permanentes (OMS : World Health Report 2004) et qu'elles sont également une cause importante de décès (en 2001 : 1336 décès par suicide en Suisse et, chez les jeunes, le suicide est la deuxième cause de mortalité), la réduction des remboursements de la psychothérapie aurait de lourdes conséquences en terme de santé publique.

Etant au courant du vaste travail d'évaluation des prestations remboursées par la LAMal engagé par l'OFSP, les trois associations nationales (EFPP, SSTCC, SISTEMICA), représentant les trois orientations principales de la psychothérapie contemporaine, se sont réunies pour défendre les traitements psychothérapeutiques dans l'intérêt des malades et pour faire valoir l'importance de ces traitements auprès nos représentants politiques. Nos trois orientations sont : la psychothérapie psychanalytique, la psychothérapie cognitivo-comportementale et la psychothérapie systémique.

Nos associations regroupent des psychothérapeutes, psychiatres et psychologues. Elles ont pour but principal de développer et d'appliquer des critères de qualité en matière de formation postgraduée et continue, en vue d'assurer la compétence personnelle et professionnelle du psychothérapeute, ainsi que le respect des intérêts du patient (règles déontologiques). Les exigences en matière de formation en Suisse sont rigoureuses et parmi les plus élevées d'Europe (European Association of Psychotherapy).

Que faut-il savoir sur la psychothérapie :

Les psychothérapies constituent un ensemble de pratiques ayant pour point commun un travail relationnel fondé sur la parole et l'écoute thérapeutique, applicables aux pathologies psychiques rencontrées aussi bien chez les enfants, les adolescents, les adultes que chez les personnes âgées. Elles ont pour objectif de traiter les maladies psychiques, ainsi que les troubles psychiques liés à des pathologies somatiques. En fonction des pratiques, un accent privilégié sera mis sur la prise de conscience personnelle par la parole, le travail sur les liens avec l'entourage ou la modification de schèmes cognitifs et comportementaux.

Elles n'ont pas pour objectif le développement personnel.

Le traitement psychopharmacologique est, selon les pathologies, complémentaire de la psychothérapie et réciproquement.

L'efficacité, l'économicité et d'adéquation des traitements psychothérapeutiques sont largement attestées dans la littérature scientifique internationale.

De façon spécifique ces recherches démontrent que :

- La compétence du psychothérapeute, sa formation et la qualité de la relation nouée avec le patient sont des facteurs essentiels pour le bon déroulement d'une thérapie, ceci quel que soit le modèle théorique appliqué.
- Les psychothérapies sont efficaces pour tous les niveaux socio-économiques.
- Elles diminuent le risque de chronicisation des maladies psychiques; Elles ont en particulier, un effet direct sur le maintien de la capacité de travail.
- Elles réduisent le recours aux hospitalisations.
- Elles contribuent également à limiter l'occurrence de pathologies psychiques chez les autres membres de la famille.

Conséquences d'une restriction des prestations de psychothérapies remboursées par l'assurance de base :

- Elle entraînerait une limitation de l'accès aux traitements, avec des conséquences négatives sur le plan économique. Les plus démunis seraient les plus touchés.
- Elle engendrerait une augmentation des hospitalisations en milieu psychiatrique, alors que ces structures sont déjà saturées. Nous nous retrouverions donc dans une logique de transfert des charges de l'assurance maladie sur les collectivités publiques cantonales et non dans une réelle démarche d'économie.
- Le coût de la prise en charge des maladies somatiques augmenterait également. En effet, la psychothérapie contribue à améliorer la santé somatique et, en particulier, à diminuer l'occurrence des hospitalisations.
- Elle augmenterait les coûts liés à l'incapacité de travail et donc le recours aux assurances sociales (chômage, perte de gain, invalidité)

En conclusion :

Face à la complexité des maladies psychiques actuelles, seule une pluralité de l'offre peut permettre de répondre de façon efficace, économique et adéquate aux pathologies rencontrées. Il est donc à notre avis essentiel de préserver une offre psychothérapeutique aussi diversifiée que possible, comprenant des prises en charge à court, moyen et long terme, qu'elles soient individuelles, de couple, de famille ou de groupe, et ceci dans les trois principales orientations psychothérapeutiques (psychanalytique, cognitivo-comportementale et systémique).

En conséquence, nous nous positionnons en tant qu'interlocuteur pour un dialogue avec les autorités politiques afin de contribuer à optimiser l'utilisation de la psychothérapie face aux exigences de la société moderne.

Gérard Winterhalter

Président section romande EFPP Suisse (European Federation for Psychoanalytic Psychotherapy)

Claudine Ott

Présidente SSTCC (Société Suisse de Thérapie Comportementale et Cognitive)

Raymond Traube

Président Sistemica (Fédération des associations suisses de thérapies systémiques)